



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

AVIS PUBLIC

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1317-2022 :

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 300-C-1990, AFIN :

1. D'AUTORISER DANS LA ZONE CV-4 408 CERTAINS PROJETS INTÉGRÉS À VOCATION COMMUNAUTAIRE ET AJUSTER LA GRILLE ET LES NOTES AUX GRILLES POUR EN PERMETTRE LA RÉALISATION
2. D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS SUR PILOTIS EN COUR ARRIÈRE EN CONCORDANCE AVEC LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
3. D'INTÉGRER AUX DISPOSITIONS RELATIVES AU DROIT ACQUIS LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT SUR BLOCS DE BÉTON

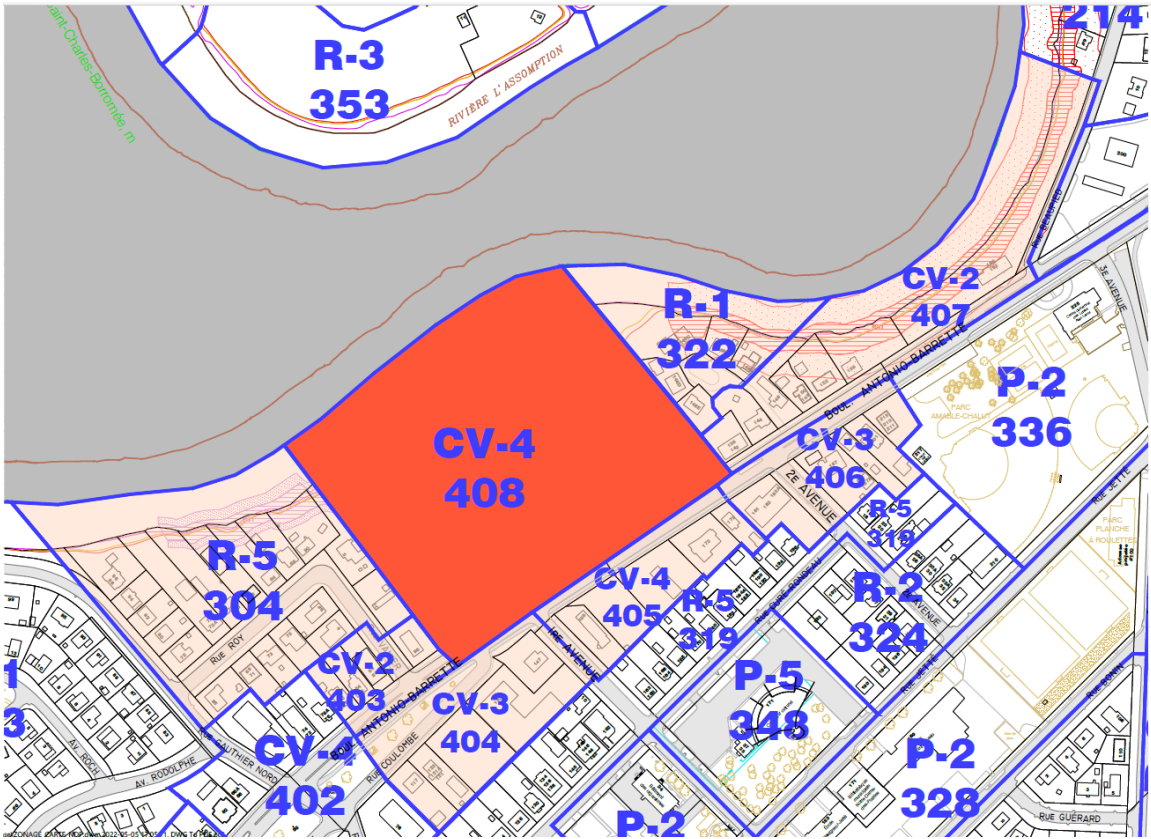
Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le projet de règlement numéro 1317-2022 visant à modifier la grille d'usages et normes de la zone CV-4 408 de manière à autoriser les projets intégrés à vocation institutionnelle et à encadrer les modalités de construction et d'implantation de certains types de constructions en fonction de la nature de leur fondation.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 juin 2022, à 19h00**, à la salle des délibérations du conseil municipal située au 225, boulevard Antonio-Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil y expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les dispositions mentionnées aux paragraphes 2 et 3 de ce projet de règlement concernent l'ensemble du territoire de la Ville, alors que celles inscrites au paragraphe 1 visent la zone CV-4 408, illustrée ici-bas avec ses zones contiguës.



Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.notredamedesprairies.com.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 11 mai 2022.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière